

La "Coupe de Bretagne Seniors": Format éliminatoire.

La piste doit être impérativement munie d'une balustrade haute.

1. Formule de la compétition:

- A. La Coupe de Bretagne Seniors est une compétition ouverte à tout club, dont le siège social est situé en Bretagne, affilié à la FFRS et ayant engagé au moins une équipe senior dans une compétition nationale, régionale ou départementale (y compris en « loisir »).
- B. Un club ne peut y engager qu'une seule équipe.
- C. Lors de l'inscription, le club déposera une liste composée d'un maximum de 21 joueurs de champ et 3 gardiens. Seuls les licenciés inscrits sur cette liste pourront évoluer lors de cette compétition. A défaut, le club fautif perdra automatiquement le match et ne pourra pas être qualifié pour le tour suivant. La liste déposée lors de l'inscription ne peut plus être modifiée par la suite, sauf pour les clubs engagés uniquement en championnat départemental ou loisirs qui pourront ajouter des licenciés sur une liste déposée incomplète lors de l'inscription, sans toutefois pouvoir y supprimer des inscrits, et à condition d'avoir transmis la nouvelle liste au moins 3 jours avant la compétition.
- D. Cette compétition se déroule sous la forme de rencontres simples sous le format éliminatoire direct, et en respectant l'article 5.4.3 du règlement général du CRILH/FFRS. Le vainqueur de la rencontre est qualifié pour le tour suivant de la compétition, le perdant est éliminé de la compétition.
- E. Les clubs se rencontrant, ainsi que les lieux, sont « désignés » par un tirage au sort effectué par le comité de Roller In Line Hockey pour débiter la compétition, puis dans les 3 jours qui suivent la fin du tour précédent.
- F. La mixité est autorisée.
- G. La licence FFRS des joueurs et gardiens devra comporter la mention « compétition » et si nécessaire, en fonction de l'âge, la mention simple surclassement, surclassement supérieur ou double surclassement pour les cadettes première année.

2. Droit d'inscription et caution:

Se référer à l'annexe « C » du règlement sportif.

La tarification par équipe engagée est de 30 € avec une caution de 70 € en cas de forfait.

3. Déroulement des rencontres:

- A. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif général, l'effectif minimum pour les équipes est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but pour la totalité de la compétition et l'effectif maximum est de 14 joueurs et 2 gardiens.
- B. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif général, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée.
- C. La durée d'une rencontre est fixée à 2 périodes de 20 minutes entrecoupées par 5 minutes de pose.

4. Déroulement général de la compétition – Modalités du tirage au sort:

En fonction du nombre de clubs engagés, les tours se dérouleront de la façon suivante :

- 4.1. Si plus de 16 clubs sont inscrits, les 1/16 de finales concerneront sans distinction de niveau les clubs engagés dans les championnats nationaux, pré-nationaux, régionaux, départementaux ou loisirs. Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour arriver à 16 équipes pour le tour suivant (le cas échéant, une ou plusieurs équipes pourront être qualifiées d'office pour le tour suivant).
- 4.2. Si de 9 à 16 clubs sont inscrits, les 1/8 de finales concerneront sans distinction de niveau les clubs engagés dans les championnats nationaux, pré-nationaux, régionaux, départementaux ou loisirs. Il y aura autant de rencontres que nécessaire pour arriver à 8 équipes pour le tour suivant (le cas échéant, une ou plusieurs équipes pourront être qualifiées d'office pour le tour suivant).
- 4.3. Si 8 clubs engagés, ils participeront tous au 1/4 de finales.
- 4.4. Si moins de 8 clubs engagés, la coupe de Bretagne ne sera pas mise en place.
- 4.5. Le tournoi final regroupera les 4 clubs vainqueurs des 1/4 de finales et se déroulera selon la formule : ½ finales, petite finale et finale.

5. Lieu des rencontres – Modalités de tirage au sort:

- 5.1. Jusqu'aux ¼ de finales inclus, les rencontres se joueront chez le club ayant le plus bas niveau.

Si les deux clubs sont du même niveau et si ces 2 clubs ont déjà joués le même nombre de fois à l'extérieur, le 1^{er} tiré recevra. Sinon, celui qui a déjà joué le plus de fois à l'extérieur recevra.

Cependant, dans le cas où le club désigné pour recevoir ne dispose pas de balustrade, le match se déroulera chez l'autre club. Et si aucun des deux clubs concernés n'est équipé de balustrade, le match se disputera sur un terrain neutre équipé d'installations adéquates.

- 5.2. Le tournoi final se déroulera sur un lieu unique désigné par un tirage au sort effectué entre les 4 clubs concernés ou éventuellement entre ceux d'entre eux qui sont équipés d'une piste réglementaire répondant aux exigences suivantes: terrain de 20 mètres x 40 mètres muni d'une balustrade haute, d'un chronomètre facilement

visible par les joueurs et les arbitres, d'au moins deux vestiaires équipés de douches pour les équipes, d'un vestiaire avec douche pour les arbitres et d'un troisième vestiaire équipés de douches pour les féminines.

6. Horaires des rencontres:

Le délai entre deux journées ne peut pas être inférieur à deux semaines et le tirage au sort doit avoir lieu, au plus tard, le troisième jour qui suit les matchs.

6.1. Jusqu'aux ¼ de finales inclus:

- A. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné soit le samedi entre 18h00 et 20h30, soit le dimanche entre 10h00 et 16h00.
- B. Le club receveur est tenu de communiquer à la commission sportive du Comité de Roller Hockey Bretagne le jour et l'heure de la rencontre au plus tard le lundi précédent la compétition.
- C. Le non-respect de cette règle entraîne une inversion de l'organisation.

6.2. Tournoi final : ½ finales et finales:

- A. Les ½ finales, la petite finale (3^{ème} et 4^{ème} place) et la finale (1^{ère} et 2^{ème} place) se jouent le même jour au même endroit.
- B. La petite finale oppose les deux clubs vaincus des demi-finales.
- C. La finale oppose les deux clubs vainqueurs des demi-finales.
- D. Le coup d'envoi de la première ½ finale se fera à 09h30, la seconde à 11h00, celui de la petite finale à 14h30 et celui de la finale à 16h00.
- E. Le gagnant de la finale sera proclamé Vainqueur de la Coupe de Bretagne
- F. Les récompenses seront décernées au vainqueur, second et troisième de la compétition. Ils recevront une coupe pour l'équipe et chaque joueur une médaille. Un trophée sera remis au vainqueur qui devra le remettre en jeu tous les ans. Le club gagnant trois fois consécutivement cette compétition gardera le trophée.

Le trophée devra faire retour au CRILHB un mois avant le plateau final.

7. Arbitrage:

7.1. Désignation:

- A. La désignation des arbitres jusqu'aux quarts de finales inclus est à la charge des clubs engagés.
- B. Chaque club doit désigner un arbitre classé au minimum degré 2. Un junior majeur peut arbitrer.
- C. Dans le cas où un club ne dispose pas d'arbitre, celui-ci peut soit s'arranger avec l'autre club qu'il rencontre ou bien faire appel à tout autre arbitre. En cas de nécessité le club organisateur peut demander l'aide à la CARILHB qui l'aidera à trouver un arbitre volontaire. Les frais de déplacement de cet arbitre sont à la charge du club demandeur.
- D. Pour le tournoi final, la désignation des arbitres est à la charge de la CARILHB.

7.2. Indemnisation:

Les primes de matchs des arbitres, jusqu'au ¼ de finales inclus est à la charge des deux clubs et doit être payées avant le début du match. Les frais de déplacements sont versés par le club qui reçoit.

- A. L'indemnisation, primes de matchs et frais de déplacements, des arbitres pour le tournoi final est à la charge de la CARILHB.
- B. Le tarif des primes de matchs, quelque soit le degré d'arbitrage, est de 20€ par arbitre et par match. Le montant de l'indemnisation des arbitres est le même pour toute la compétition.
- C. Le tarif kilométrique des arbitres est fixé par le règlement sportif du CRILHB (référence prise en compte viamichelin).

8. Transmission des scores et des rapports de match:

Les scores doivent être transmis par mail au secrétariat de la ligue de Bretagne bretagneroller@gmail.com au plus tard le lundi suivant les matchs.

Les plannings et les résultats des matchs sont consultables sur le site de la ligue de Bretagne <http://bretagne.ffroller.fr>

Les rapports officiels de matchs doivent être transmis à la CSRILHB par voie électronique au plus tard le lundi suivant la compétition, ceci afin de valider les rencontres et de permettre d'effectuer le tirage au sort du tour suivant dans le délai imparti et par voie postale à la Commission Sportive Roller In Line Hockey Bretagne au plus tard la semaine suivant les rencontres.

9. Cas non prévus:

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se reporter aux règlements de la FFRS et du comité roller hockey et, le cas échéant, si nécessaire le bureau prendra toute décision utile au bon déroulement de cette compétition.

10. Calendrier:

Le calendrier a été calé en fonction des dates de l'assemblée générale de la Ligue, des matchs des différents championnats « seniors » de la responsabilité du CRILHB et du championnat National 3.

Les matchs peuvent se jouer soit le samedi, soit le dimanche, à l'initiative du club qui reçoit (voir paragraphe 6.1).

	1/32 ^{ème} de finales.
	1/16 ^{ème} de finales.
	1/8 de finales.
	¼ finales et finales.
	½ finales et finales.

Les dates seront arrêtées dès la fin des inscriptions en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Liste des joueurs inscrits en Coupe de Bretagne

Nom du Club:

Numéro d'affiliation:

Nom et Prénom du Président:

Coordonnée du responsable de la compétition:

Nom:

Prénom:

Téléphone:

Courriel:

Adresse postale:

Poste	Nom	Prénom	N° de licence
Gardien 1			
Gardien 2			
Gardien 3			
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Joueur 5			
Joueur 6			
Joueur 7			
Joueur 8			
Joueur 9			
Joueur 10			
Joueur 11			
Joueur 12			
Joueur 13			
Joueur 14			
Joueur 15			
Joueur 16			
Joueur 17			
Joueur 18			
Joueur 19			
Joueur 20			
Joueur 21			

Date:

Cachet du club et visa du Président:

Fiche d'engagement à la Coupe de Bretagne Senior.

À renvoyer au Président de la CSRILHB pour le: 20 mars 2015

Nom du club:

Numéro d'affiliation:

Président du club:

Nom:

Prénom:

Téléphones:

Courriel:

Niveau de l'équipe engagée: Loisirs - Départementale - Régionale - Pré nationale - Nationale (1).

(1) Rayer les niveaux non retenus.

Coordonnées de l'installation sportive ou jouera l'équipe:

Jour et horaire des matchs joués à domicile (samedi ou dimanche):

à:

Tarifs 2014 - 2015:

		N° du chèque à l'ordre du CRILHB.
Montant de l'inscription:	30,00 €.	
Montant de la caution de participation:	70,00 €.	
Primes d'arbitrage, jusqu'au ¼ de finales inclus: Chaque équipe prend en compte les frais d'indemnisation de son arbitre. Par arbitre du degré 2 au degré 5, la prime de match est de 20,00 €.		
Pour le tournoi final les arbitres sont désignés par la CARILHB. Les frais de déplacements et les primes d'arbitrages sont pris en charge par le CRILHB.		

Date:

Cachet du club et signature du président:

Maison Départementale des Sports
18, rue Pierre de Coubertin
22440 Ploufragan

<http://bretagne.ffrs.fr>



Contact Roller In Line Hockey
Alain Ginet Président CSRILHB
28, rue Max-Pol Fouchet 29200 Brest
06-63-63-75-68
a.ginetbrest29@laposte.net